

Procès verbal d'installation du Conseil Syndical

Election du Président et du Vice-président

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier à 20 heures, le conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Oradour/Vayres, sous la présidence de Mr RECHIGNAC Raoul.

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Date de convocation : **2 janvier 2019**

PRESENTS : MM. ESCURE – DENIS– PAULIOUT – CHALARD – RECHIGNAC – VILARD – DAUGE – CHALEIX – BONNAT – DANIEL – NAULEAU – COIFFIER – MAVEYRAUD – RAMPNOUX – PUYHARDY – GABETTE – MMES REBOISSON – BRANDY - BETOULLE

ABSENTS EXCUSES : DURAND – GAUTHIER - SIMONNEAU

Monsieur DURAND Frédéric est remplacé par Monsieur VILARD Joël, suppléant
Monsieur Gauthier Philippe est remplacé par Madame BETOULLE Carole, suppléante
Madame BALLAY Christine est remplacée par Monsieur DENIS Patrick, suppléant
Monsieur SIMONNEAU Richard donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

Madame BRANDY Annie est élue secrétaire

ELECTION DU PRESIDENT

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur RECHIGNAC Raoul, président, qui a déclaré installés : Mme BALLAY – M BONNAT – Mme BRANDY – MM CHALARD – CHALEIX – CLERMONT BARRIERE – COIFFIER – DANIEL – DAUGE – DURAND – DUSSOUBS – ESCURE – GABETTE – GAUTHIER – GLENISSON – HERBERICHS – LEVEQUE – MAVEYRAUD – NAULEAU – PAULIOUT – PUYHARDY – RAMPNOUX – Mme REBOISSON – M RECHIGNAC – Mme RENET LOWINGS – M SIMONNEAU dans leurs fonctions de conseillers syndicaux.

Monsieur MAVEYRAUD Fernand, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence.

Le Président a invité le conseil à procéder au scrutin et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du président.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :	20
A déduire bulletins nuls :	1
Suffrage exprimé :	19
Majorité absolue :	11

Ont obtenu : - Monsieur CHALARD Jean-Pierre : 19 voix (dix-neuf)

Monsieur CHALARD Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Il a été ensuite procédé sous la même forme et sous la présidence de Monsieur CHALARD Jean-Pierre à l'élection du vice-président.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	20
A déduire bulletins nuls :	1
Suffrage exprimé :	19
Majorité absolue :	11

Ont obtenu : - Monsieur GABETTE Luc : 19 voix (dix-neuf)

Monsieur GABETTE Luc ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé vice-président.

Fait à Oradour/Vayres, le 18 janvier 2019

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 JAN. 2019



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2019- 001

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres et Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 26

Date de convocation du conseil syndical : 2 janvier 2019

PRESENTS : MM. ESCURE – DENIS– PAULIOUT – CHALARD – RECHIGNAC – VILARD – DAUGE – CHALEIX – BONNAT – DANIEL – NAULEAU – COIFFIER – MAVEYRAUD – RAMPNOUX – PUYHARDY – GABETTE – MMES REBOISSON – BRANDY - BETOULLE

ABSENTS EXCUSES : DURAND – GAUTHIER - SIMONNEAU

Monsieur DURAND Frédéric est remplacé par Monsieur VILARD Joël, suppléant
Monsieur Gauthier Philippe est remplacé par Madame BETOULLE Carole, suppléante
Madame BALLAY Christine est remplacée par Monsieur DENIS Patrick, suppléant
Monsieur SIMONNEAU Richard donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

Madame BRANDY Annie est élue secrétaire

Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents

Membres	26
Présents	19
Votants	20
Exprimés	20
Pour	16
Contre	1
Abstention	3

Monsieur le Président fait part au conseil syndical qu'il y aurait lieu de déterminer le nombre de vice-président.

Il rappelle, qu'en application de l'article L5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante, à savoir : 4.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical fixe le nombre des vice-présidents à un.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 JAN. 2019



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2019- 002

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres et Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 26

Date de convocation du conseil syndical : 2 janvier 2019

PRESENTS : MM. ESCURE – DENIS– PAULIOUT – CHALARD – RECHIGNAC – VILARD – DAUGE – CHALEIX – BONNAT – DANIEL – NAULEAU – COIFFIER – MAVEYRAUD – RAMPNOUX – PUYHARDY – GABETTE – MMES REBOISSON – BRANDY - BETOULLE

ABSENTS EXCUSES : DURAND – GAUTHIER - SIMONNEAU

Monsieur DURAND Frédéric est remplacé par Monsieur VILARD Joël, suppléant
Monsieur Gauthier Philippe est remplacé par Madame BETOULLE Carole, suppléante
Madame BALLAY Christine est remplacée par Monsieur DENIS Patrick, suppléant
Monsieur SIMONNEAU Richard donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

Madame BRANDY Annie est élue secrétaire

Membres	26
Présents	19
Votants	20
Exprimés	20
Pour	20
Contre	
Abstention	

Objet : Indemnités Président et Vice-Président

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical les articles L.5211-12, R.5211-4, R.5212-1 et R.5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les indemnités du Président et du Vice-président.

Le SIAEP VAYRES ET TARDOIRE fait partie de la strate de 3 500 à 9 999 habitants. Les indemnités maximales représentent 16.93 % de l'indice brut 1027 pour le président et 6.77 % de l'indice brut 1027 pour le vice-président.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- décide de fixer l'indemnité du président à 100% soit 16.93 % de l'indice brut 1027 et celle du vice-président à 100%, soit à 6.77 % de l'indice brut 1027,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires
- dit que cette décision prend effet le 1^{er} janvier 2019.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

LE 24 JAN. 2019



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2019- 003

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres et Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 26

Date de convocation du conseil syndical : 2 janvier 2019

PRESENTS : MM. ESCURE – DENIS– PAULIOUT – CHALARD – RECHIGNAC – VILARD – DAUGE – CHALEIX – BONNAT – DANIEL – NAULEAU – COIFFIER – MAVEYRAUD – RAMPNOUX – PUYHARDY – GABETTE – MMES REBOISSON – BRANDY - BETOULLE

ABSENTS EXCUSES : DURAND – GAUTHIER - SIMONNEAU

Monsieur DURAND Frédéric est remplacé par Monsieur VILARD Joël, suppléant
Monsieur Gauthier Philippe est remplacé par Madame BETOULLE Carole, suppléante
Madame BALLAY Christine est remplacée par Monsieur DENIS Patrick, suppléant
Monsieur SIMONNEAU Richard donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

Madame BRANDY Annie est élue secrétaire

Membres	26
Présents	19
Votants	20
Exprimés	20
Pour	20
Contre	
Abstention	

**OBJET : Adhésion du syndicat à l'Agence Technique
Départementale de la Haute-Vienne**

Le Président propose au conseil l'adhésion du syndicat à l'ATEC 87.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de cotiser annuellement à l'ATEC 87 pour l'informatique
- Décide de désigner Monsieur le Président pour siéger à l'assemblée générale de l'agence,
- Décide d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec l'agence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 4 FEV. 2019

